

# Perspectives

N°22/219 – 5 juillet 2022

## ESPAGNE – 9 milliards d'euros supplémentaires pour lutter contre l'inflation

Le président du gouvernement Pedro Sánchez a annoncé cette semaine les mesures incluses dans le nouveau décret anti-crise. Avec ce nouvel ensemble de mesures, valable jusqu'au 31 décembre, l'exécutif entend contenir l'inflation de 3,5 pp. Le décret représente un effort budgétaire de 9 milliards d'euros. Outre la prolongation jusqu'à la fin de l'année de toutes les aides temporaires approuvées dans le décret de printemps (l'aide de 20 centimes par litre sur le carburant, dont la prolongation coûtera un peu plus de 4 Mds€, le bonus social ou la suspension des expulsions), les nouvelles mesures se concentrent principalement sur les ménages.

- Une aide directe de 200 € pour les ménages ayant des revenus inférieurs à 14 000 € par an et un patrimoine inférieur à 43 196 €. Le gouvernement estime que cette mesure bénéficiera à quelque 2,7 millions de foyers et coûtera 540 millions d'euros.
- L'augmentation de 15% des pensions non contributives de retraite et d'invalidité, ainsi que du revenu minimum vital (RMV). Le renforcement des deux avantages profitera à plus de 800 000 foyers, selon les calculs de l'exécutif.
- La réduction de 50% sur le coût des abonnements et des titres de transport multi-trajets, qui entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> septembre.
- Aussi, la TVA sur l'électricité passera de 10% à 5%. Cette mesure profitera à tous les ménages, indépendants et entreprises espagnols (27,7 millions), quel que soit le type de tarif qu'ils ont contracté et leur consommation habituelle.
- La suspension de la taxe de génération de l'électricité et la réduction de la taxe spéciale sont maintenues au minimum autorisé par la Commission européenne : 0,5%, contre 5,1% habituellement. La baisse de la fiscalité intervient après que le plafonnement du prix du gaz naturel pour la production d'électricité, entré en vigueur il y a quinze jours, donne moins de résultats que prévu à ce jour : dans sa première semaine d'application, la baisse du prix du gaz d'électricité sur le marché réglementé était d'environ 11%, contre une fourchette comprise entre 15 et 20% prévue par le gouvernement.
- Finalement, un nouvel impôt qui taxera les bénéfices extraordinaires des grandes entreprises énergétiques sera créé. Il affectera non seulement les compagnies d'électricité, mais aussi les compagnies pétrolières et gazières, celles qui ont vu leurs bénéfices augmenter le plus en raison de la crise énergétique. Il entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais portera sur les bénéfices récoltés en 2022.

Le texte de loi arrivera au Congrès dans les prochaines semaines, selon le gouvernement, avec l'objectif de répartir le poids de l'effort pour faire face à une inflation élevée.

✓ **Notre opinion** – *Le deuxième plan en moins de trois mois pour atténuer la spirale inflationniste apparaît quelques jours avant la publication du chiffre d'inflation de juin : 10,2% en glissement annuel, du jamais vu depuis 1985. La bataille contre la hausse des prix en Espagne a commencé il y a un an. Le 25 juin 2021, l'exécutif annonçait le premier décret de mesures visant à atténuer la hausse des prix de l'énergie, alors focalisé sur le prix de l'électricité. Puis, à l'automne, il proposait des mesures pour contenir la hausse des prix de gros. Le 29 mars 2022, le gouvernement a lancé un plan contre les effets de la guerre qui comprenait une subvention à l'essence de 20 centimes par litre comme principale mesure. Avec le décret actuel, toutes les mesures de ces plans seront prolongées. Selon les calculs du gouvernement, l'IPC pourrait être abaissé de 3,5 points. Jusqu'à présent, les aides fiscales à l'électricité n'ont réduit l'inflation que d'un point.*

Article publié le 1<sup>er</sup> juillet 2022 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
04/07/2022	<u>Zone euro – Face au rapprochement de la menace, l'UE accélère REpowerEU</u>	Union européenne
01/07/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
01/07/2022	<u>Monde – Scénario macro-économique 2022-2023 : entre le marteau et l'enclume</u>	Monde
01/07/2022	<u>Colombie – Gustavo Petro, un président de gauche : une première</u>	Amérique latine
30/06/2022	<u>Europe : une dette commune au service de sa Puissance</u>	Europe
30/06/2022	<u>Royaume-Uni – L'inflation en mai, une question de vivres...</u>	Royaume-Uni
29/06/2022	<u>Automobile – "Que la force soit avec toi"</u>	Automobile
29/06/2022	<u>Asie - Au Sommet des BRICS, la Chine se rêve en leader du Sud</u>	Chine
28/06/2022	<u>Italie – Tremblement de terre au sein des Cinq étoiles, une réplique des élections municipales</u>	Italie
28/06/2022	<u>Avenir de l'Europe - L'euro numérique - Web conférence</u>	Europe, banques
27/06/2022	<u>Allemagne – Se préparer à la fermeture du robinet énergétique !</u>	Allemagne
24/06/2022	<u>Monde - L'actualité de la semaine</u>	Monde
23/06/2022	<u>En Inde, le conflit révèle des faiblesses structurelles</u>	Inde
22/06/2022	<u>PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole</u>	Agri-agroalimentaire
22/06/2022	<u>Égypte – La baisse des réserves en devises se poursuit, le change reste donc fragile</u>	MENA
22/06/2022	<u>Serbie : des dynamiques économiques et politiques contraintes par le contexte de guerre</u>	PECO
20/06/2022	<u>Parole de banques centrales – La BoE resserre doucement mais sûrement</u>	Royaume-Uni
20/06/2022	<u>Parole de banques centrales – La Fed augmente ses taux de 75 points de base et entend passer en territoire « légèrement » restrictif d'ici fin 2022</u>	Monde

**Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques**

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

**Directeur de la Publication** : Isabelle Job-Bazille

**Rédacteur en chef** : Armelle Sarda

**Documentation** : Dominique Petit – **Statistiques** : Robin Mourier, Alexis Mayer

**Secrétariat de rédaction** : Véronique Champion

Contact: [publication.eco@credit-agricole-sa.fr](mailto:publication.eco@credit-agricole-sa.fr)

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

**Internet** : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

**iPad** : application **Études ECO** disponible sur App store

**Android** : application **Études ECO** disponible sur Google Play

*Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.*